

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)  
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION  
du Conseil communautaire  
Séance du mercredi 03 décembre 2025

DEL20251203\_131

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17 présents

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON,

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNE : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoir :

Absents excusés avec procuration : Nadine PÉRINET (procuration à Gianni GUERINI), Michel BRANTUS (procuration à Patricia DÉAGE), Denise GERELLI-FORT (procuration à Lucas PUGIN),

Absents excusés : Esther VACHOUX, Anne-Marie LALLIARD, Dominique BRAND, Isabelle ROGUET, Billy MARQUET

Absents : David DE VITO Valérie VACHOUX, Sophie BIOLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

**DEL20251203\_131 - Approbation du bilan du PCAET 2019-2025**

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien Javogues

**ANNEXE 3**

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002\_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, donnant la compétence supplémentaire de la Collectivité en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement (article 9-1) ;

VU la délibération DEL 20240502\_045 du Conseil communautaire, du 02 mai 2024, définissant l'intérêt communautaire de la CCA&S et notamment l'article 9-1-4 relatif aux "Actions relevant du PCAET" ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.229-26 à L.229-29 relatifs à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ;

VU la délibération du conseil communautaire n°DEL 2020 02 041 en date du 26 février 2020 approuvant la validation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

**CONSIDÉRANT** que le Code de l'environnement prévoit la réalisation d'un bilan de mise en œuvre du PCAET tous les six ans, et un suivi régulier de l'avancement des actions ;

**CONSIDÉRANT** qu'un bilan d'étape a été réalisé afin d'évaluer la mise en œuvre du PCAET, les résultats obtenus et les perspectives d'amélioration ;

**CONSIDÉRANT** le bilan du suivi des indicateurs (consommation, émissions des gaz à effet de serre, production en énergie renouvelable, émissions atmosphériques) et de l'avancement des 48 actions du PCAET, annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration d'un PCAET est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants

Le PCAET, révisé tous les 6 ans avec une évaluation à mi-parcours, comprend quatre parties principales :

- un diagnostic territorial ;
- une stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels et scénario chiffré de transition) ;
- un programme d'actions ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats. Il est accompagné d'une évaluation environnementale stratégique (EES) permettant d'intégrer l'environnement dans l'élaboration du PCAET et de réduire ainsi au maximum son impact sur celui-ci.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu du bilan du PCAET présenté, joint en annexe à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'engagement de la collectivité dans la démarche de révision de son PCAET en 2026 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la transmission du bilan aux services de l'Etat et à l'ADEME.

Le Secrétaire de séance  
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture, le 10/12/2025  
Publié, le 10/12/2025*